



VERSÃO EM FRANÇAIS



LES PERSONNES RÉFUGIÉES ET DEMANDEUSES D'ASILE AU **BRÉSIL**



DEFENSORIA PÚBLICA
DO ESTADO DO RIO DE JANEIRO

APOIO



Fesudeperj
Fundação Escola Superior da Defensoria
Pública do Estado do Rio de Janeiro



NUDEDH | DEFENSORIA PÚBLICA
do Estado do Rio de Janeiro
Núcleo de Defesa
dos Direitos Humanos

LES PERSONNES RÉFUGIÉES ET DEMANDEUSES D'ASILE AU BRÉSIL

2018



VERSAO EM FRANCAIS



Idéalisation
NUDEDH

Unité de Défense des Droits de l'Homme de la Défense
Publique Officielle de l'État de Rio de Janeiro

Montage et design graphique
Direction des communications de la DPRJ

Comprenez la situation d'asile

L'Asile?

C'est la protection juridique accordée par un État d'accueil à une personne qui sort de manière involontaire de son lieu de domicile en raison de persécution due à sa race, à sa religion, à sa nationalité, à son groupe social, à ses opinions politiques ou à des violations généralisées des droits de l'homme.

Une Personne réfugiée?

C'est la personne qui sort de son pays en raison de crainte fondée de persécution due à son ethnie, à sa religion, à sa nationalité, à ses convictions politiques ou à son appartenance à un certain groupe social, ou encore à des violations graves et généralisées des droits de l'homme, conformément à l'article 1, I et III, de la Loi 9474/97 – Statut des Réfugiés.

Une Personne demandeuse d'asile?

C'est la personne qui entre dans un pays et demande que sa condition de réfugiée soit reconnue, mais dont la demande n'a pas encore été examinée à titre définitif.

LEGISLATION PERTINENTE

- ▣ Convention relative au Statut des Réfugiés, de 1951;
- ▣ Protocole sur la Convention relative au Statut des Réfugiés, de 1967;
- ▣ Déclaration de Carthagène, de 1984;
- ▣ Déclaration de São José sur les Réfugiés et les Personnes Déplacées, de 1994;
- ▣ Déclaration et Plan d'Action du Mexique, de 2004;
- ▣ Déclaration de Principes du Mercosur, de 2012;
- ▣ Déclaration de Brasília, de 2014;
- ▣ Loi 9474/97 – Statut des Réfugiés;
- ▣ Loi 13.445/17 – Loi de Migration.

LES DOCUMENTS

Une fois arrivée au Brésil, la personne réfugiée peut tout de suíte demander les documents suivants:

- ▣ Le Numéro de la Demande d'Asile (Protocolo);
- ▣ Le CPF – Certificat de Personne Physique;
- ▣ La CTPS – Carte Professionnelle et de la Sécurité Sociale.

Où les obtenir:

Le Numéro de la Demande d'Asile (Protocolo)

À n'importe quel commissariat de la Police Fédérale.

Vous pourrez consulter les adresses sur le site Web

🌐 www.pf.gov.br/institucional/unidades/superintendencias-e-delegacias/rio-de-janeiro

Le CPF

À n'importe quel bureau de la Receita Federal ou à la Superintendência Regional da Receita Federal.

Dans la ville de Rio de Janeiro, la Superintendência Regional est située au 375 av. Presidente Antônio Carlos – Centro.

Vous pourrez encore obtenir le CPF à la Poste, à la Banque du Brésil ou à Caixa Econômica Federal, mais il faudra payer une charge pécuniaire.

Les adresses des organismes publics conventionnés sont disponibles sur le site Internet

🌐 www.idg.receita.fazenda.gov.br/orientacao/tributaria/cadastros/cadastro-de-pessoas-fisicas-cpf/servico/inscricao-no-cpf

La CTPS

Au bureau du Ministère du Travail et de l'Emploi.

Dans la ville de Rio de Janeiro, le bureau du Ministère du Travail et de l'Emploi est situé au 41 rue Desembargador Isidro – Tijuca.

À la Superintendência Regional do Trabalho e Emprego, située au 251 av. Presidente Antônio Carlos – Centro.

Pour en savoir plus, appelez le 158 (Centre d'Appels – Alô Trabalho).



LES DROITS FONDAMENTAUX

La Santé

Toute personne sur le territoire brésilien a le droit à l'attention médicale au système public de santé, quels que soient ses moyens économiques.

Au cas où vous ayez besoin d'attention médicale, adressez-vous au Centre Municipal de Santé [Centro Municipal de Saúde] ou à la Clinique de la Famille [Clínica da Família] la plus proche de votre résidence, selon le site Web de la mairie de votre ville.

Pour savoir où , dans la ville de Rio de Janeiro, avoir accès à l'attention médicale, visitez le site Web

🌐 www.rio.rj.gov.br/web/sms/onde-ser-atendido

Pour toute urgence nécessitant une ambulance, composez le 192 pour contacter le SAMU.

L'Alimentation

L'alimentation est um droit social assuré par la Constitution Fédérale du Brésil. Dans la ville de Rio de Janeiro, il y a les restaurants populaires suivants, qui offrent le petit déjeuner et le déjeuner à prix modérés:

 Unité Bangu
1780 rue Francisco Real
Bangu – Rio de Janeiro

 Unité Campo Grande
880 rue Campo Grande
Campo Grande – Rio de Janeiro



L'Éducation

L'éducation est un droit de tous et la discrimination due à situation migratoire est interdite. Pour vous immatriculer, adressez-vous à l'école publique la plus proche de votre résidence, selon le site Internet de votre état, et faites attention aux dates d'inscription.

L'éducation de base s'adresse aux enfants et aux jeunes.

Pourtant, il y a le programme d'éducation des jeunes, des adultes et des personnes agées (EJA) qui aimeraient commencer à étudier ou qui n'ont pas finis leur éducation scolaire.

En raison de leur situation exceptionnelle, pour les personnes réfugiées ou demandeuses d'asile ayant déjà un certificat ou un diplôme, on doit rendre plus facile la reconnaissance de sa validité, comme prévu par l'art. 44 de la Loi 9474/1997 - Statut des Réfugiés.

Dans l'état de Rio de Janeiro, les programmes suivants sont disponibles:

Le Programme d'Éducation de Base [Programa de Educação Básica]

La période des inscriptions a lieu en novembre, décembre et janvier. Pour en savoir plus, visitez le site Web:

🌐 www.matricula.rio/

L'Éducation des Jeunes et des Adultes – EJA [Educação para Jovens e Adultos]:

Les périodes des inscriptions sont semestrielles, ayant lieu en janvier et en juillet.

Pour en savoir plus, visitez le site Web

🌐 www.matriculafacil.rj.gov.br/

ATTENTION: Si vous préférez, vous pourrez appeler le Centre d'Appels du Secrétariat de l'Éducation, du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00.

Téléphones : (21) 2380-9160 ou (21) 2380-9055.

Le Travail

Au Brésil, les droits du travail sont assurés par la loi, quelle que soit la situation migratoire du travailleur (art. 4°, XI, Loi 13.445/2017).

Il est interdit de faire travailler les enfants de moins de 14 ans. L'exploitation sexuelle aussi est interdite.

Les pratiques analogues à l'esclavage constituent un crime - comme prévu par l'article 149 du Code Pénal. Si vous êtes donc contraint au travail forcé, soumis à une journée épuisante, exposé à des conditions dégradantes ou si on vous restreint la liberté, dénoncez!

Toutes ces pratiques sont analogues à l'esclavage.

Pour vous défendre judiciairement, adressez-vous à la Défense Publique Officielle!

La Libre circulation

Selon l'art. 5°, XV, de la Constitution Fédérale du Brésil, la circulation sur le territoire national est libre en temps de paix, et à tous est autorisé de, dans le respect de la législation nationale, y entrer, rester ou en sortir avec ses biens.

Selon l'art. 123 de la Loi de Migration, il est interdit de restreindre la liberté à quelqu'un en raison du mode ou du moyen d'entrée dans le pays, sauf dans les cas prévus par la loi.

Pour les voyages à l'étranger, les personnes à qui on aura déjà accordé le statut de réfugiées auront le droit de demander un passeport. Pour celles qui sont encore des demandeuses d'asile, il faudra qu'elles informent le Comité National pour les Réfugiés (CONARE), selon la Résolution Normative n°23 de cette institution, de la nécessité du voyage.

Le Mariage civil

Le mariage civil est autorisé aux personnes réfugiées ou demandeuses d'asile, soit entre elles, soit à des personnes brésiliennes.

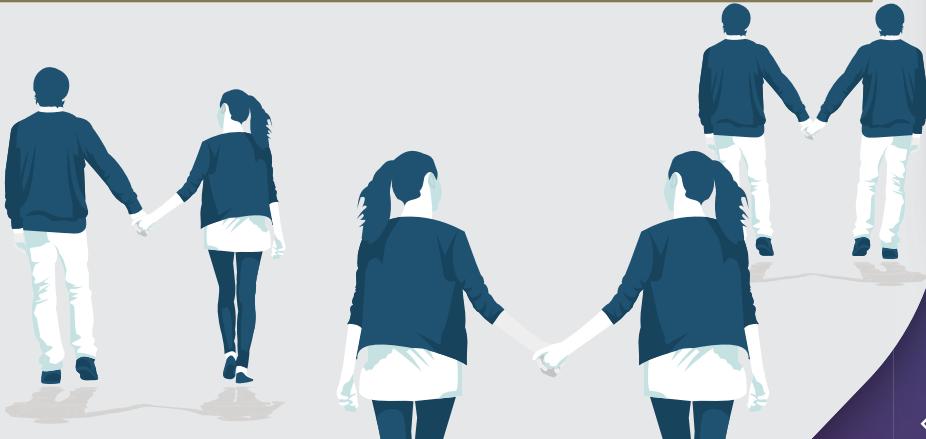
Pour vous marier, adressez-vous au bureau d'état civil [cartório de registro civil de pessoas naturais] le plus proche de la résidence de l'un des mariés, apportez les documents nécessaires et payez les frais correspondants.

Aux personnes célibataires, il faudra présenter, entre autres: le certificat de naissance, le certificat d'état civil et le passeport original.

Aux personnes divorcées ou veuves, il faudra présenter le certificat de mariage, aussi bien qu'une copie du jugement du divorce ou le certificat de décès, outre les autres documents.

Le Nudedh (Unité de Défense des Droits de l'Homme) aide les personnes réfugiées ou demandeuses d'asile à demander l'habilitation de mariage, en cas d'absence d'un document obligatoire.

ATTENTION: si les mariés n'ont pas les moyens de payer les frais, il est possible de demander gratuitement l'habilitation de mariage, par le moyen de la Défense Publique.



L'Hébergement

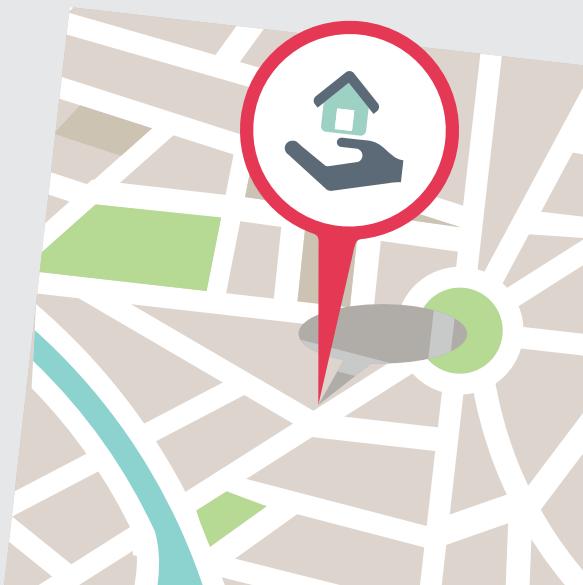
La personne demandeuse d'asile a le droit à l'autorisation provisoire de résidence au Brésil jusqu'à l'obtention d'une réponse à sa demande, comme prévu par l'Art. 21 de la Loi 9474/1997 (Statut des Réfugiés) et par l'Art. 31, paragraphe 4° de la Loi 13.445/2017 (Loi da Migration).

Si elle n'a pas où résider, la personne demandeuse d'asile a aussi le droit d'être orientée vers un abri.

Dans la ville de Rio de Janeiro, l'orientation vers un abri passe par un triage fait par les centres de référence spécialisée d'assistance sociale (CREAS). Dans le cas des enfants non accompagnés, l'orientation est faite par l'autorité de protection de l'enfant [Conselho tutelar] de la municipalité où il se trouve.

Les adresses des CREAS seront trouvées sur les sites Web des mairies. Dans la municipalité de Rio de Janeiro, visitez le site Web:
🌐 www.rio.rj.gov.br/web/guest/exibeconteudo?id=2837471

Les adresses des autorités de protection de l'enfant [Conselhos Tutelares] de la municipalité de Rio de Janeiro seront trouvées sur le site Web:
🌐 <http://www.cmdcario.com.br> – link Conselhos Tutelares.



L'Accès à la justice

La personne réfugiée, comme toute autre personne, a le droit de saisir la justice. Si elle n'a pas les moyens financiers de s'offrir les services d'une avocate ou d'un avocat, elle doit s'adresser à la Défense Publique Officielle.

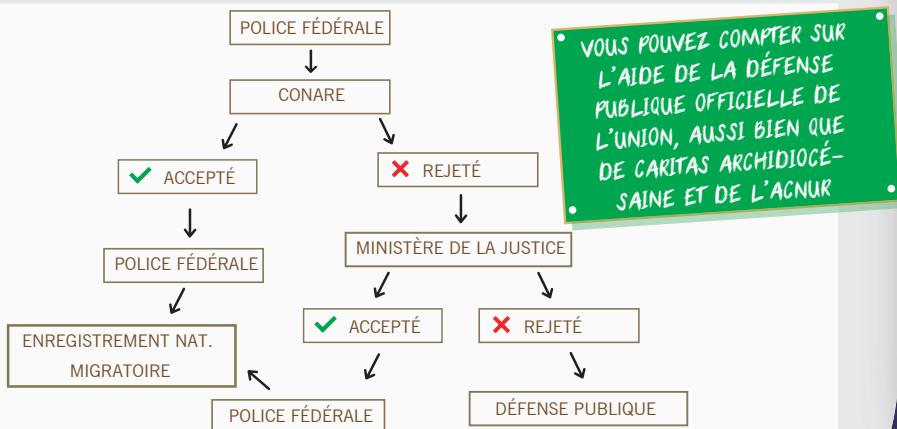
Si vous recevez une citation ou une convocation en justice et vous n'avez pas les moyens de vous offrir les services d'une avocate ou d'un avocat, la Défense Publique pourra s'occuper de votre défense.

Pour savoir à quel service de la Défense Publique vous adresser et pour vous renseigner sur les heures d'ouverture et la forme d'accueil, joignez le Service de Relations avec le Citoyen [Central de Relacionamento com o Cidadão] sur le 129, ou visitez le site Web

🌐 <http://www.defensoria.rj.def.br/Cidadao/Atendimento-On-line>.

ATTENTION: La détention par manque de papiers est interdite au Brésil. Si vous vous faites arrêter dans la rue, du fait de ne pas avoir de papiers, faites valoir votre droit constitutionnel de communication et demandez de signaler l'arrestation au Nudedh (Art. 5°, LXII, de la Constitution Fédérale).

LA PROCÉDURE DE DEMANDE D'ASILE AU BRÉSIL



La procédure de reconnaissance de la condition de personne réfugiée est gratuite – Art. 47 de la Loi 9474/1997 (Statut des Réfugiés).

ATTENTION: Les personnes dont les ressources économiques sont insuffisantes sont exonérées du paiement des taxes sur les actes et les droits d'enregistrement pour l'obtention des documents pour la régularisation de leur permanence au Brésil – Art. 113, 3° de la Loi 13.445/2017 (Loi de Migration).

LE RESPECT DES DIFFÉRENCES

Le droit interne brésilien aussi bien que le droit international combattent la discrimination et assurent le respect de la dignité humaine et de la liberté.

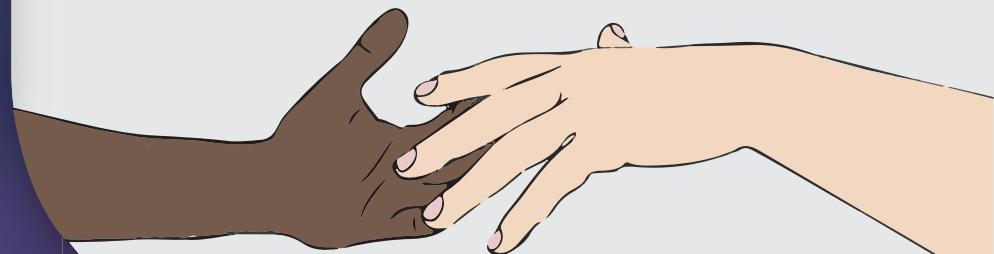
L'un des objectifs fondamentaux du Brésil est celui de promouvoir le bien commun, sans préjugés d'origine, race, sexe, couleur, âge ou toute autre forme de discrimination – Art. 3º, IV, et Art. 5, XLI, de la Constitution Fédérale.

Aucune forme de discrimination n'est autorisée et pour chacune il y a des lois de protection spécifiques. En voici quelques exemples

Le Racisme

La discrimination raciale est la distinction, exclusion, restriction ou préférence, dans n'importe quel domaine de la vie publique ou privée, dont le but ou l'effet est celui d'annuler ou limiter la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, d'un ou de plusieurs droits de l'homme. Toute distinction fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique constitue une forme de discrimination.

Dans le cas du crime de racisme, qualifié par la Loi 7.716/89 (qui définit les crimes de discrimination raciale), la mise en liberté sous caution n'est pas possible, conformément à l'Art. 5º, XLII, de la Constitution de la République de 1988. L'offense fondée sur le préjugé racial peut aussi constituer crime d'injure raciale, selon l'Art. 140, paragraphe 3º du Code Pénal.



La Religion

Il n'y a pas de religion officielle au Brésil. L'exercice des cultes religieux y est libre et ne dépend pas d'autorisation de la part des autorités, conformément à l'Art. 5°, VI, de la Constitution Fédérale.

Langue

L'une des principales difficultés auxquelles fait face la personne réfugiée, c'est de parler, comprendre et écrire dans une autre langue. C'est pour ça que le manque de maîtrise du registre soutenu de la langue portugaise ne peut pas être raison de discrimination.

La Loi de Migration, dans son art. 112, affirme expressément que les autorités brésiliennes seront tolérantes à l'égard de l'emploi que fait de la langue l'immigrant.

Caritas archidiocésaine offre des cours gratuits de portugais aux personnes réfugiées ou demandeuses d'asile. Pour s'inscrire, il faudra présenter la Carte de Registre Nationale Migratoire (RNM) ou le numéro de la demande (protocolo) et se faire accompagner du service social de l'institution.

Attention: Le Nudedh reçois des plaintes de cas de discrimination contre les demandeurs d'asile ou les personnes réfugiées et offre l'aide juridique aux victimes. Venez nous parler!



Le Genre

Les hommes, les femmes, cisgenres et transgenres, ont les mêmes droits au Brésil et il ne peut pas y avoir de violence ou discrimination d'aucun type en raison de l'identité de genre ou de l'orientation sexuelle.

La Loi Maria da Penha (Loi 11.340/ 2006) apporte de nombreux types de protection aux femmes qui souffrent de la violence domestique ou familiale. La Loi 13.104/2015 considère le féminicide comme un crime odieux.

Il est important de savoir que la Loi Maria da Penha protège aussi les femmes transsexuelles et les travestis. Cette loi peut être utilisée dans les cas de relations homo-affectives, une fois que les outils de protection qu'elle prévoit sont indépendants de l'orientation sexuelle de la victime, pourvu qu'elle soit une femme.



Si l'un de vos droits vous est refusé, pour n'importe quelle raison, joignez le **NUDEDH** ou l'une des institutions suivantes:

Défense Publique Officielle de l'Union

62 av. Presidente Vargas

Centro, Rio de Janeiro

Tel: (21) 2460-5000

🌐 <http://www.dpu.def.br/endereco-rio-de-janeiro>

Caritas Archidiocésiane de Rio de Janeiro

483 rue São Francisco Xavier

Maracanã, Rio de Janeiro

Tel: (21) 2567-4105

🌐 <http://www.caritas-rj.org.br/>

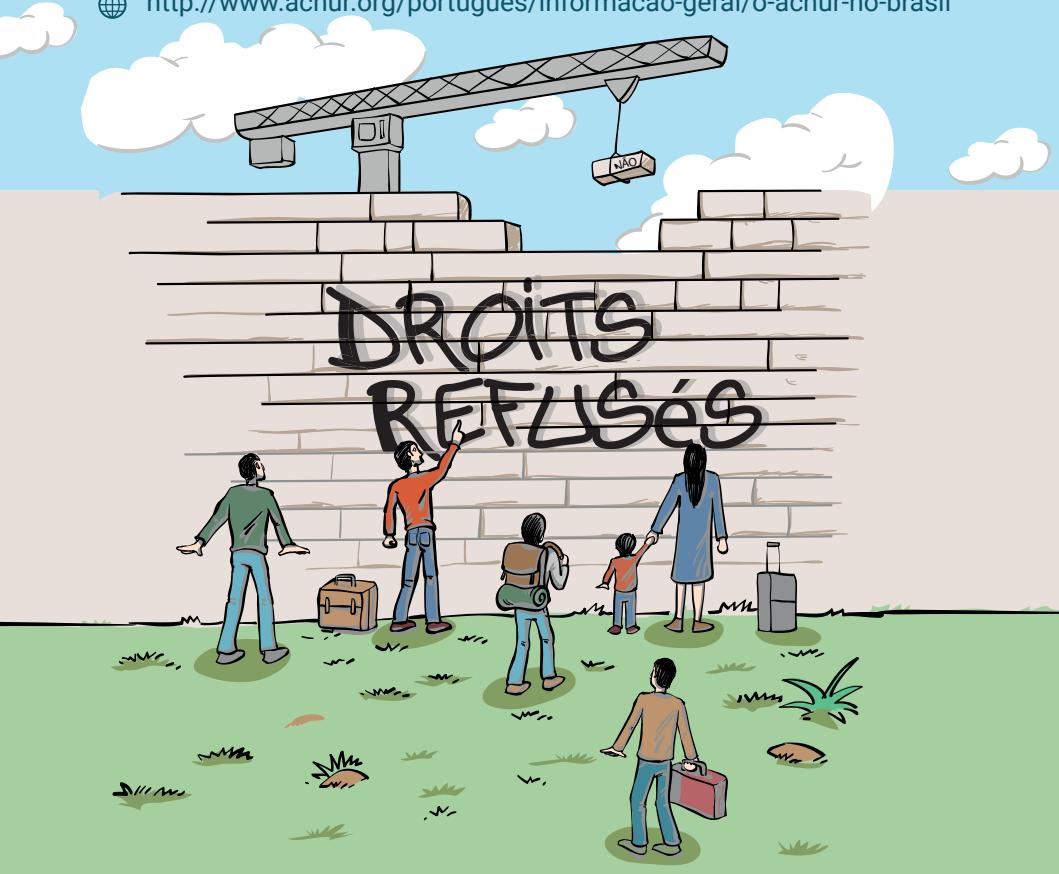
Acnur São Paulo - SP

Tel.: (11) 3291-2600/2612/2613/2614

Acnur Brasília - DF

Tel.: (61) 3367-4187

🌐 <http://www.acnur.org/portugues/informacao-geral/o-acnur-no-brasil>



NUDEDH

Unité de Défense des Droits de l'Homme de la Défense
Publique Officielle de l'Etat de Rio de Janeiro

11 rue México, salle 1501, Centro

Tel: 21 2332-6344 / 2332-6346

e-mail: nudedh@gmail.com



CRC
Central de Relacionamento
com o Cidadão

129

ou acesse:

<http://www.defesoria.rj.def.br/cidadao/>
atendimento-on-line



OUVIDORIA
DEFENSORIA PÚBLICA
ESTADO DO RIO DE JANEIRO



0800 282 2279



defesoria.rj.def.br



/OuvindoriaDefensoriaRJ



DEFENSORIA PÚBLICA
DO ESTADO DO RIO DE JANEIRO

APOIO



Centro de Estudos Jurídicos
Defensoria Pública - RJ



Fesudeperj
Fundação Escola Superior da Defensoria
Pública do Estado do Rio de Janeiro